

3CNRJ
Société par Actions Simplifiée
au capital social de 3 000 €
Siège social : 1 rue de l'Ancienne Abbaye
à AVAILLES THOUARSAIS (79600)
Société en cours de constitution

- - -

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à quatorze heures et trente minutes, Monsieur Christophe CHATIN, Monsieur Clément CHATIN et Madame Clara CHATIN, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Constitutive d'une Société par Actions Simplifiée dont ils sont les seuls associés.

Il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Il s'agit d'une Société par Actions Simplifiée.

Dénomination sociale : La dénomination sociale est la suivante :

« 3CNRJ »

Siège social : Le siège social est situé sis :

« 1 rue de l'Ancienne Abbaye – 79600 AVAILLES THOUARSAIS »

Durée : La société est constituée pour une durée de 99 ans.

Capital social : Le capital social est quant à présent fixé à la somme de TROIS MILLE euros (3 000 €), représenté par TROIS CENTS (300) actions de DIX (10) euros chacune.

Les actions ont été souscrites par les associés de la société tous présents ou représentés à l'Assemblée Générale constitutive et immédiatement attribuées conformément à la liste ci-après :

Monsieur Christophe Yves, Aimé CHATIN, demeurant 1 rue du Détour à AVAILLES THOUARSAIS (79600), né le 21 avril 1966 à THOUARS (79), célibataire, non soumis à un Pacte Civil de Solidarité, titulaire de DEUX CENT QUARANTE (240) actions de DIX (10) euros chacune, numérotées de 1 à 240, correspondant à son apport en numéraire.

➤ **Monsieur Clément, Armand, Edouard CHATIN**, demeurant 1 rue du Détour à AVAILLES THOUARSAIS (79600), né le 11 février 2000 à BRESSUIRE, célibataire, non soumis à un Pacte Civil de Solidarité, titulaire de TRENTÉ (30) actions de DIX (10) euros chacune, numérotées de 241 à 270, correspondant à son apport en numéraire.

➤ **Madame Clara, Léa, Louise CHATIN**, demeurant 1 rue du Détour à AVAILLES THOUARSAIS (79600), né le 6 août 2006 à BRESSUIRE, célibataire, non soumis à un Pacte Civil de Solidarité, titulaire de TRENTÉ (30) actions de DIX (10) euros chacune, numérotées de 271 à 300, correspondant à son apport en numéraire.

C. C. C. C.

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement :

- L'achat, la production, la prise à bail, la vente de toute énergie thermique et électrique, en particulier photovoltaïque ;
- Le négoce et l'installation d'unités de production d'énergie ;
- La construction, l'aménagement, l'agencement de tous immeubles nécessaires à l'exploitation de ces unités ;
- La participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

A ces fins, la Société pourra notamment, créer, acquérir, prendre à bail, céder tous établissements, accepter ou concéder tout mandats de commission, représentation, dépôt et autres, prendre, acquérir, exploiter, installer tous fonds de commerce se rapportant à l'une de ces activités.

Dirigeant :

Monsieur Christophe CHATIN a été nommé en qualité de premier Président de la Société.

Exercice social : La date de clôture de l'exercice social est fixée au 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT et se terminera le 31 décembre 2025.

Après lecture, les statuts sont adoptés à l'unanimité par tous les associés.

La société est déclarée par la présente Assemblée définitivement constituée sous réserve de l'accomplissement des formalités requises et de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les dépôts et publications prescrits par les lois et règlements seront effectués par un des gérants ou tout porteur d'un original ou d'une copie d'un original du présent procès-verbal muni d'un pouvoir à cet effet.

La société régulièrement immatriculée reprendra les engagements souscrits par les associés qui sont alors réputés avoir été, dès l'origine contractés, par elle.

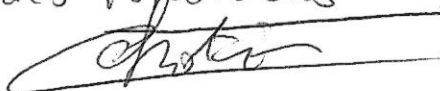
Fait à AVAILLES THOUARSAIS

Le 7 novembre 2025

Monsieur Christophe CHATIN

Signature précédée

de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour Acceptation des fonctions de président, 

Monsieur Clément CHATIN



Madame Clara CHATIN

